

**Guide de formation
des Capucins de la province
du Sacré -Coeur.**

Contenu

1 - Introduction	2
2- Conseil provincial de formation	2
3- Rôle des membres de la commission de formation	
A-Le Responsable de formation.....	2
b- Tâche des différents responsables.....	3
1 - Responsable des postulants.....	3
2- Responsable des novices.....	3
3--Responsable de l'après- noviciat.....	4
4- Responsable Local.....	4
5- Le frère en formation après noviciat	4
4- Formation dans la province	
a- Principes de base.....	5
b- Éléments de la formation.....	5-6
c- Études et Collaboration intercommunautaire.....	7
5- Pastorale des vocations , recrutement et préformation	
a- Pastorale des vocations.....	7
b- Rôle de l'équipe vocationnelle	7-8
6 Politique et procédure pour l'admission des candidats	8
7- Étapes de formation.....	9
a- Postulat.....	9
b- Noviciat	13
c- Après noviciat	17
1. Formation dans l'après - noviciat	17
Renouvellement de profession	20
2. Première année de voeux simples	21
3. Formation professionnelle.....	21-22

1 - introduction

Ce document met en lumière les différentes étapes de formation en province. Il tire son origine de deux sources principales : le travail réalisé par les diverses commissions de formation de la province et un texte élaboré par la province de Toronto.

2- Conseil provincial de formation.

Les Constitutions (par. 246) stipulent qu'il y aura dans chaque province une commission de formation. Outre un représentant du conseil provincial le comité sera composé du:

- Responsable de formation
- Responsable du pré -noviciat
- Responsable des novices
- Responsable de l'après - noviciat
- Un frère en formation après 1 e noviciat.

La commission de formation se réunira au moins une fois l'an pour réviser les programmes et mettre à jour notre politique de formation. La date et le lieu de cette réunion seront déterminés par le responsable de formation.

3- Rôle des membres du comité de formation.

a- Responsable de la formation

Le responsable de formation est nommé par le provincial pour voir à l'exécution et à la coordination du programme de formation dans la province.

Son rôle est:

- 1 - De rencontrer périodiquement les responsables, de revoir et évaluer avec eux les programmes de formation dans la province.
- 2- D'être personne- ressource pour les responsables de programmes.
- 3- D'organiser un programme régulier de retraite pour les frères en formation.

- 4- De rencontrer périodiquement les frères en formation pour exposer notre politique de formation et ses modalités : Écouter et encourager.
- 5- Recevoir des évaluations des responsables de programmes.
- 6- De voir à la bonne marche des différents programmes de formation.
- 7- superviser et coordonner le programme d'évaluation des diacres.
- 8- Préparer un rapport annuel pour le provincial et son conseil sur l'état de la formation en province.

B. Responsables de programmes

Les frères qui sont en formation sont confiés à un responsable de programme qui est responsable de leur formation jour après jour, Ces responsables de programmes sont nommés par le Provincial et portent le nom de:

Responsable des postulants, responsable des novices, responsable de l'après-noviciat.

1 - Responsable des postulants.

Son rôle est de

- a- Mettre à exécution les politiques de la province en matière de postulat
- b- Évaluer les postulants selon notre politique de formation.
- c- s'assurer que le postulant a un responsable spirituel.
- d- Être présent aux besoins des postulants, dans l'apprentissage de la prière et dans son discernement vocationnel.

2- Responsable des novices.

Son rôle est de :

- a-Être complètement présent aux besoins des novices, Par conséquent Il ne pourra avoir d'autre engagement à plein temps.
- b- Satisfaire aux directives de la politique de formation de la province en rapport avec le noviciat
- c-S'assurer que le novice a et voit un accompagnateur spirituel.
- d- Évaluer le novice périodiquement, selon la politique de formation.

3. Responsables de l'après noviciat

Son rôle est:

- a) Superviser l'application du programme de l'après noviciat.
- b) Organiser notre rencontre annuelle des responsables locaux de l'après noviciat, en vue de la révision et de la clarification du programme.
- c) Organiser les trois fins de semaine annuelles de réflexion.

4 Le Responsable local

Son rôle est:

- a) Rencontrer les frères à voeux simples une ou deux fois par mois.
- b) Voir à l'usage responsable de toute dépense financière personnelle.
- c) S'assurer que le frère a et voit un accompagnateur spirituel.
- d) S'assurer que les tâches et /ou les cours ne viennent pas en conflit avec la vie régulière, les retraites de formation et la retraite annuelle des frères.
- e) Évaluer le frère selon la politique de la formation.

Le frère en formation de l'après noviciat,

Le représentant de la formation initiale est choisi comme membre du conseil de formation par le responsable de formation, après consultation de ceux qui sont dans la formation. Il agira comme représentant au conseil de formation pour une période de deux ans.

Son rôle:

- a) représenter les personnes en formation;
- b) Fournir l'information au personnel de formation, depuis le niveau de formation initiale

4. LA FORMATION DANS LA PROVINCE

A. PRINCIPES DE BASE: La philosophie sous-jacente à la formation dans la Province peut se formuler selon les normes suivantes:

- 1) L'appel à la vie capucine est un appel à la fraternité; c'est la première vocation.
- 2) L'étape de la formation n'est pas un état artificiel mais elle doit refléter la vie des frères telle que vécue dans l'Ordre et en particulier dans la Province.
- 3) Chaque personne qui vient à nous est un reflet de la bienveillance de Dieu, et par conséquent une invitation à un renouvellement continu et à une plus grande authenticité.
- 4) La formation capucine est à la foi personnelle et communautaire. C'est le processus d'entrée dans une relation personnelle profonde avec Jésus-Christ (conversion continue); et vivant communautairement cette relation dans l'esprit de saint François dans le monde d'aujourd'hui.
- 5) La formation capucine est une entrée dans la pauvreté évangélique, authentique ... : «Nous devons porter témoignage d'une vie fraternelle, vécue avec le peuple et dans le peuple, avec les pauvres et pour les pauvres», (CPO 1 V 18). Ajoutons qu'elle doit se vivre préalablement avec la fraternité provinciale et l'ensemble des frères.
- 6) La formation capucine est une formation à la minorité, C'est le rejet complet des valeurs du monde basées sur le pouvoir, la condition sociale, le matérialisme, la consommation, la manipulation, la compétition, etc. La minorité comprise comme état de service au sens biblique assure l'égalité dans notre fraternité.

B. À partir de ces normes, on devra trouver à tous les niveaux de la formation dans la Province les éléments suivants:

1. La vie spirituelle

- 1) Une Introduction progressive à la spiritualité franciscaine, à travers les écrits de saint François, les «Sources», les biographies franciscaines, les livres de spiritualité franciscaine, les Constitutions des Capucins et les biographies des saints et bienheureux capucins.

2) La direction spirituelle est un élément essentiel de notre formation. Une direction spirituelle sérieuse est un moyen inestimable pour la connaissance de soi, le discernement vocationnel et l'intégration des valeurs religieuses. L'individu devrait pouvoir choisir librement son accompagnateur spirituel après consultation avec son responsable. Il serait préférable que cet accompagnateur soit choisi parmi les frères.

3) À tous les niveaux de la formation, il faudrait apporter un soin particulier à la croissance affective de l'Individu, pour qu'il devienne une personne mature, capable d'embrasser le célibat comme une valeur positive. (CPO 1 V 54).

4) La prière communautaire et personnelle est essentielle à notre vie. Par conséquent, les éléments suivants doivent se retrouver à tous les niveaux de la formation: la méditation, les pratiques de pénitence, la lecture spirituelle, des instructions sur la liturgie (l'Office divin et l'Eucharistie) et notre vie sacramentelle.

1 1 - La vie fraternelle

1. Là où c'est possible, les Individus seront formés dans des communautés déjà existantes, mais toujours à l'intérieur de maisons formées, aux termes de nos Constitutions.

2. À cause de la nature de notre vie, comme frères, l'individu en formation doit se sentir accepté et partie intégrante de la communauté où il vit. (CPO 1 V 16).

3. Les individus en formation auront l'occasion de faire l'expérience, pour un court temps, de la vie telle que vécue dans les fraternités de la Province.

1 1 1 - Ministère et Service

1. Le programme de formation devrait introduire progressivement un individu aux travaux de service à la fraternité, à l'église locale et à la société en général. Le postulant, novice ou frère en formation, devrait être ouvert à une variété de ministères gratifiants et constituant un défi, tout en étant une réponse aux besoins des gens. (CPO 1 V 47).

2. Les individus devraient être encouragés à travailler et à vivre parmi les pauvres.

IV Études (postulat, noviciat et première année de vœux)

1. La formation initiale étant d'abord une formation dans et pour la vie, les trois premières années de formation seront de préférence non académiques, de façon à préserver l'attention portée à la formation capucine. Il faudra évaluer avec chaque candidat l'opportunité de poursuivre des études, au postulat et après le noviciat, compte tenu de leur formation et expérience.

2. Les études reliées à la formation capucine devraient être progressives: les leçons en catéchèse, en Écriture Sainte et en vie franciscaine devraient déboucher sur une étude plus étendue de la spiritualité franciscaine, de l'histoire de l'Ordre, des Constitutions, de la liturgie et de la vie des saints de l'Ordre.

3. Les études sur le développement humain, capacité de communication, sexualité, etc. devraient faire partie de chaque niveau de formation.

4. Ateliers, séminaires, sessions, etc., sont des outils importants dans le domaine de l'étude.

C. Les responsables de la formation aux diverses étapes auront le souci de développer la collaboration Inter-communautaire, principalement entre les communautés de la famille franciscaine. Ils verront à l'organisation et à la promotion d'activités communes pour les candidats en formation. Il est souhaitable de participer au noviciat Intercommunautaire.

5. Pastorale vocationnelle

A. Pastorale vocationnelle

1. Le ministère vocationnelle est la responsabilité de tous les frères, même si certains en particulier sont désignés pour en faire la coordination. Une approche d'équipe est préférable.

B. Rôle de l'équipe vocationnelle

L'équipe vocationnelle en province est désignée par le provincial.

Son rôle est de:

1 -. Être totalement présente et disponible pour le recrutement: annonces, contacts, visite des écoles, jour vocationnel paroissial, conseils diocésains vocationnels, conférences sur la promotion vocationnelle, etc.

2. Organisation des retraites vocationnelles annuelles.
3. Préparer et présenter au Provincial un budget pour la commission des vocations.
4. Travailler étroitement avec le responsable de formation pour ce qui a trait aux candidats.

6 Politique et procédure d'admission pour les candidats

1. Pour entrer dans le programme de formation de la province, une demande écrite doit être adressée au responsable de formation.
2. Les documents requis pour l'admission comprennent. a) Compléter la formule de demande; b) Certificats: Baptême, confirmation, - état de santé général - statut académique comprenant les résultats d'au moins la dernière année scolaire. c) Résumé: histoire générale du candidat, famille, scolarité et travail, activités et intérêts, rapports avec l'Église et l'Ordre. d) Recommandations- - du pasteur de sa paroisse; et ou des gens qui le connaissent depuis au moins deux ans.
 - A. Pour une meilleure connaissance du candidat on n'hésitera pas à recourir aux services d'un psychologue.
 - B. Le psychologue, avec le candidat, passe en revue les résultats obtenus.
 - C. Un rapport psychologique confidentiel est envoyé au vicaire provincial.
3. Une fois toute la documentation reçue, revue et recommandée par le bureau d'acceptation, soit le vicaire provincial, le responsable de formation et un autre frère désigné par le Conseil provincial, on envoie une recommandation écrite au Provincial,
- 4 - Une lettre d'autorisation, signée par le candidat, permet au bureau de parcourir le contenu du dossier comprenant le rapport du test psychologique.
- 5- Après que la demande du candidat a été examinée, le rapport du psychologue est mis au dossier et détruit un an après la demande.
- 6- Si le candidat a été accepté au postulat, on lui nomme un responsable et il est rattaché à une fraternité.
- 7- La demande d'admission à l'ordre est présentée normalement au plus tard le 15 juin.

7. LES ÉTAPES DE LA FORMATION

La formation initiale comprend trois étapes: Le postulat, le noviciat et l'après noviciat.

A. POSTULAT

1. Le postulat dure au moins six mois, mais plus ordinairement 10 mois selon la formation et l'expérience des individus.
2. L'admission du postulant est symbolisée par la remise d'une croix franciscaine.
3. Le postulat commence normalement en septembre de chaque année. Le Conseil de formation décidera de la date d'entrée, de façon à permettre quelques jours de retraite avant le début du postulat.
4. Le postulant conserve quelque argent pour couvrir au moins un voyage Imprévu et une vacance. L'usage de cet argent est sous la vigilance du responsable du postulant.
5. Les dépenses extraordinaires telles que soins dentaires, verres, frais d'éducation sont à la charge du postulant.
6. D'ordinaire, le postulat se termine le 15 juin. Le postulant va normalement en vacances chez lui, jusqu'à la retraite de formation en août.
7. La demande du postulant à son admission est envoyée par écrit au Provincial, vers le début de mai (avant la réunion du Conseil). Une copie de cette lettre est envoyée au Responsable de formation.
8. L'apport du postulant se fera par une participation active et partagée des travaux d'entretien et de la vie en commun.

PROGRAMME

Le programme du postulat, en vue de la préparation au noviciat, a cinq objectifs:

a) Croissance dans la foi personnelle

1. Développer une plus grande compréhension de la foi catholique et de la tradition de l'Église, de sorte que le postulant puisse développer une foi vraiment «catholique», ainsi que François l'exprime dans sa Règle.
2. Développer un empressement à tout quitter pour suivre Jésus dans la renonciation requise pour le noviciat.

Moyens:

- a) Approfondissement catéchétique selon les besoins du postulant: au moins une heure par semaine. (credo,vérités fondamentales du christianisme,les sacrements d'initiation- baptême, confirmation, Introduction à la parole de Dieu, Mystère pascal, Salut Rédemption, sacrement de réconciliation,initiation à la lecture de la bible, introduction générale: AT et NT, apprentissage de la lecture de la parole de Dieu dans la vie concrète.
 - b) Expérience de pénitence, de renoncement et de vie simple, personnellement et communautairement. Leur donner l'occasion de vivre et travailler avec les pauvres pour une période de temps assez longue.
- ### b) Croissance en prière et liturgie
1. Une compréhension plus profonde de la pratique de la prière, de la réflexion, lecture spirituelle assumée de façon responsable.
 2. Approfondissement de la liturgie de]'Eucharistie et de l'Office, leur valeur et leur pratique dans la spiritualité chrétienne.

Moyens:

- a) Expérience guidée des diverses formes de prières. Initiation et accompagnement à la prière personnelle et communautaire. Liturgie des heures.

- b) Participation, étude et prise en charge de la prière liturgique de la communauté, i.e. de l'Office et de l'Eucharistie.
 - c) Approfondissement de la prière, de la liturgie et des sacrements par études, ateliers et lectures. Une attention spéciale sera accordée au postulant pour l'aider à comprendre et prier la parole de Dieu.
 - d) Voir à ce que le postulant ait et vole un accompagnateur spirituel et un confesseur régulier.
 - e) On conseille au responsable de réunir les postulants quelques fois l'an pour des jours de récollection et de ressourcement. .
 - f) En accord avec nos Constitutions, le postulant devrait être amené à consacrer une heure par jour à la prière personnelle et à la réflexion.
- c) Introduction au Franciscanisme
1. Étude de base sur la vie et l'esprit de François, et les traits spéciaux du franciscanisme capucin.
 2. Apprendre à vivre en communauté notre charisme, i.e. la simplicité et le style de vie pauvre, la discipline personnelle, etc.

Moyens:

- a) Au moins une heure semaine à l'étude des sources anciennes et des écrits de saint François.
- b) Un aperçu de l'histoire de l'Ordre avec accent sur les saints de l'Ordre.
L'idée: développer le sens de la spiritualité franciscaine.
- c) Durant l'année, le postulant sera encouragé à passer une ou deux semaines dans une autre fraternité, pour en connaître d'autres aspects.
- d) Les postulants sont invités à participer aux aspects de la vie fraternelle.
Accorder chaque jour un temps spécifique au travail.

d) Introduction au Ministère et au service

1. Comprendre notre vie comme ministère au service des nos frères, de l'Église et du monde.
2. Expérimenter personnellement la place du ministère et du service dans la vocation religieuse des Franciscains Capucins,

Moyens:

- a) Faire un certain ministère durant le postulat est très important. Cela devrait mettre en relief notre charisme particulier en tant que frères mineurs
- b) Qu'on encourage les postulants à rechercher et à développer leur propre ministère, sous la vigilance de leur responsable. Favoriser une période de réflexion avec le responsable, de façon à Intégrer cette expérience dans leur vie spirituelle.

e) Croissance humaine et affective

1. Apprendre à avoir une image saine et positive de soi.
2. Accepter et exprimer ses émotions d'une manière saine, et réagir sainement aux émotions des autres.
3. Se sentir à l'aise avec sa propre sexualité et développer des relations Mutuelles saines entre hommes et femmes, et des amitiés avec les frères.
4. Être assez souple pour vivre le changement, les déceptions et la frustration.

Moyens:

- a) Connaissance de soi-même, conscience de son histoire personnelle, capacité d'initiative, de créativité, d'intégration de la vie affective.
- b) Communication interpersonnelle: Apprendre à communiquer, à gérer un conflit, et les tensions vécues.
- c) Réflexion sur l'expérience de solitude.

Noviciat

1. La réception d'un novice est symbolisée par le port de l'habit.
2. Il y aura dans la province une fraternité désignée comme noviciat.
3. Le noviciat sera une communauté d'au moins trois frères profès, Dont l'un sera désigné responsable des novices.
4. Le novice peut garder son propre argent et ses biens. Cependant, le responsable des novices garde cet argent en fiducie, et en supervise l'usage.
5. La demande pour les premiers voeux se fait par écrit au Provincial, trois mois avant la profession. Une copie est envoyée au Responsable de Formation.
6. La profession vaut pour un an .11 est souhaitable qu'elle se fasse lors d'un événement de fraternité.

Programme du noviciat

Nous recevons le novice comme quelqu'un qui a accepté l'invitation du Seigneur à «Venez et voyez». Le choix de vie est fait, et Il est temps d'en faire l'apprentissage d'une façon Intense. Période de retrait le noviciat permet au novice, conduit par l'Esprit Saint, d'expérimenter profondément l'amitié de Jésus, de Jésus crucifié, et de se préparer à s'impliquer dans l'amour et le service de l'Église dans la vie franciscaine. Le noviciat fournit l'environnement, l'éducation, la direction et l'expérience grâce auxquels le novice devient un disciple du Seigneur et un frère pour ses frères, en exprimant cette vie fraternelle comme un frère mineur.

Les objectifs du programme du noviciat dans leur ensemble ont pour but d'approfondir la qualité de disciple avec le Seigneur et d'apprendre à vivre la vie capucine en préparation à la profession simple. On peut détailler ces objectifs et leurs moyens correspondants, en quatre catégories qui serviront de base pour l'évaluation des novices.

Les quatre objectifs du noviciat:

1. Spiritualité
 - a) Une connaissance et un amour du Seigneur et de la vie évangélique.
 - b) Expérience et engagement à la vie de prière: personnelle, communautaire, liturgique et contemplative.
 - c) Être à l'aise dans l'engagement à une vie de conversion, de pénitence et de renoncement.
 - d) Approfondir le sens des vœux, de la profession religieuse et de l'engagement.
 - e) Croissance dans les vertus chrétiennes et franciscaines, spécialement de la charité, de la simplicité et de l'hospitalité.

Moyens:

- 1) Lecture quotidienne de la Bible et autres lectures spirituelles et franciscaines dirigées, ainsi que les écrits de saint François.
- 2) Prière personnelle et contemplation dans une atmosphère de silence et de solitude.
- 3) Prière commune dans la liturgie de l'Eucharistie et de l'Office. D'autres prières de groupe, temps liturgiques et fêtes particulières.
- 4) Rencontres régulières personnelles avec le responsable des novices, une fois par semaine, et une rencontre régulière avec l'accompagnateur.
- 5) Cours quotidiens sur la spiritualité chrétienne et franciscaine, la Règle et les Constitutions, l'histoire de l'Ordre (C.P.O).
- 6) Au moins deux périodes Intensives de désert durant l'année du noviciat.
- 7) Ateliers et expériences de retraite de genres variés avec la communauté et d'autres groupes religieux.
- 8) Pénitence personnelle et communautaire et mortification.
- 9) Approfondir la nature des vœux.

2. Ministère et service

- a) Comprendre et aimer l'Église et sa mission.
- b) Comprendre et aimer l'Ordre et la Province.
- c) Croissance dans la sensibilisation et l'engagement envers les pauvres.
- d) Comprendre les signes des temps, la réponse franciscaine et l'engagement vis-à-vis du monde.
- e) Croissance dans la sensibilisation et l'engagement pour la justice et la paix.
- f) Développer du leadership et de la responsabilité dans la communauté et l'église locale.

Moyens:

- 1) Travail apostolique limité en paroisse et dans la communauté.
- 2) Participation régulière aux cérémonies religieuses et activités sociales avec la communauté locale.
- 3) Responsabilité dans la fraternité, en liturgie, dans ses engagements.
- 4) Lecture, étude et discussion des événements courants ecclésiaux ou du monde.
- 5) Visites des frères de la province dans leurs apostolats variés.
- 6) Ministère et service chez les malades et les mourants et autres «pauvres» du milieu.
- 7) Simplicité et pauvreté dans la vie commune.

3. Fraternité

- A) Développer la capacité de vivre et de travailler avec tous les frères d'âges, de tempéraments, d'intérêts et de personnalités variés.
- b) Développer le sens de la générosité au service des frères.
- c) Reconnaître ses propres dons et talents, et la capacité de les faire servir à l'édification de la vie fraternelle.
- d) Développer un amour et un souci spécial pour les personnes âgées, les malades et les frères souffrants.
- e) Considérer la fraternité comme son chez-soi et s'en soucier.

Moyens:

- 1) Intérioriser notre appel à être frères. La fraternité est un lieu d'aveu, de pardon, de fête. Lieu d'engagement, de solidarité, de fidélité.
- 2) Faire l'expérience de la fraternité provinciale. (Histoire de la province, figures qui l'ont marquée, visite et connaissance des fraternités les plus anciennes).
- 3) Croissance dans l'amitié avec les confrères novices et les frères de la maison et de la Province.
- 4) Développer un amour pour l'Ordre avec ses traditions et ses coutumes provinciales.
- 5) Faire l'expérience de célébrations provinciales, i.e. de professions, d'ordinations, d'anniversaires et de décès, etc.

4. Vie affective

- a) Développer une attitude saine et positive envers soi-même.
- b) intégration des composantes de la vie affective, en vue d'une plus grande intériorité et réciprocité.
- c) Rester ouvert au changement dans sa propre vie.

Moyens:

- 1) Participer à des ateliers et séminaires sur la croissance et le développement humains.
- 2) Atelier sur la sexualité humaine et le célibat.
- 3) Développer un sens sain du loisir en donnant du temps pour des hobbies et autres intérêts créatifs.
- 4) Amitiés avec hommes et femmes dans la communauté locale et la communauté. Être capable de relations équilibrées: hommes, femmes, aînés. Capable d'amitié authentique, féconde. Capable de franchise, d'ouverture. Capable d'être responsable, autonome, libre. Capable de réciprocité (être interpellé et Interpeller). Capable de jugement sain.

Evaluation

- a) L'évaluation du novice se fait par le responsable des novices et les frères profès de la fraternité du noviciat, selon nos Constitutions (34,2), trois fois dans l'année-. Noël, Pâques et juste avant la fin du noviciat.
- b) Les critères d'évaluation sont fondés sur les objectifs du noviciat.
- c) Les rapports d'évaluation sont envoyés au responsable de formation et au Provincial.

L'APRES - NOVICIAT

La formation d'après noviciat consiste à approfondir et à porter à sa maturité la vie évangélique franciscaine en préparation à la profession solennelle. Elle est aussi une préparation pour le travail apostolique. Le frère apprend à intégrer sa vie de prière, de fraternité et de simplicité avec une vie plus active d'étude, de travail et de service. Intégrer et intérioriser la vie évangélique, la vie de prière et la vie en tant que frère mineur dans l'Église voilà l'objectif du programme de formation de l'après noviciat.

C'est pourquoi la formation de l'après noviciat a deux dimensions: la formation continue dans et pour notre vie de fraternité évangélique et la préparation au ministère au service de l'Église et du monde.

1. La formation d'après noviciat

- 1 - L'étape de l'après noviciat couvre un minimum de trois ans jusqu'à un maximum de sept ans.
- 2 - Un frère à vœux simples vivra dans l'une de nos fraternités, et sera confié à un responsable.
- 3- Les vœux sont prononcés pour un an.
- 4 - Les frères à vœux simples verront à participer à des temps de ressourcement initiale.
 - 5 - Le responsable du post-noviciat organisera trois fins de semaines par année pour fins de ressourcement et réflexion.
 - 6 - Les frères qui veulent renouveler leurs vœux doivent envoyer leur demande formelle par écrit au Provincial au moins trois mois avant la date de la profession.
- 7 - La formation initiale se complète avec les vœux solennels.
 - 8 - Les frères qui veulent faire profession solennelle doivent envoyer leur demande formelle par écrit au Provincial au moins quatre mois avant la date de la profession.

Programme

Objectifs:

1 il revient au responsable assigné, de concert avec le profès simple, d'organiser le programme à suivre. Puisque nous sommes appelés comme frères à la vie évangélique, dans la mission de l'Église et dans la fraternité franciscaine - capucine, les objectifs de la formation de l'après noviciat sont les suivants.

1. L'Évangile
 - a) Un amour profond pour une lecture régulière de la sainte Écriture, ainsi que la capacité de communiquer et de proclamer l'Évangile à travers notre vie.
 - b) croissance continue dans la prière et approfondissement de la conversion personnelle comme disciple du Christ.
 - c) une compréhension toujours plus grande des conseils évangéliques et de l'intégration de leurs éléments négatifs et positifs dans notre vie évangélique.
 - d) Ouverture à l'Esprit et les fruits qui en découlent.

2- L'Église et le monde

- a) Une volonté de vivre la communauté chrétienne et de faire église partout où nous vivons et travaillons.
- a) Une volonté de connaître l'Église et le monde d'aujourd'hui, d'utiliser nos talents le mieux possible pour répondre à leurs besoins.
- c) La capacité et la volonté de partager sa compréhension et sa connaissance de l'Église avec d'autres.
- d) Une volonté d'être témoins dans le monde d'une Église simple et servante. Témoigner de nos charismes de fraternité et de minorité aussi bien dans la vie que dans le service des pauvres.

3. Fraternité franciscaine

- a) Témoigner partout de la fraternité évangélique dans notre vie, ensemble et dans notre ministère et service.
- b) Développer et vivre un amour profond pour nos frères, spécialement envers ceux qui sont seuls, malades ou souffrants d'une façon ou d'une autre.
- c) Rechercher l'unité de la fraternité dans notre prière, nos ministères et services. Discerner ensemble l'oeuvre de l'Esprit dans le monde, l'Ordre et l'Église.
- d) Témoigner de la fraternité, spécialement dans la justice, la paix et le respect de toute la création.

N.B Les objectifs ci-dessus servent de référence pour développer un contenu de formation d'après- noviciat, et aussi de critère d'évaluation du cheminement du profès simple. Une telle évaluation se fera régulièrement dans un esprit de discernement et de prière avec le profès, sa fraternité locale et le responsable du programme.

Moyens:

Formation humaine:

- 1 - Favoriser une connaissance de l'histoire de l'humanité et des enjeux de notre temps.
- 2- Éveiller à la capacité de discerner les signes des temps.
- 3- Connaître sa propre culture, ses racines, son peuple.
- 4- Développer des attitudes de respect et d'ouverture aux autres cultures.

Formation biblique et ecclésiale,

- 1 - Étude plus approfondie de la parole de Dieu.
- 2- Découvrir la présence agissante et libératrice de Dieu avec son peuple aujourd'hui.
- 3- Assurer une connaissance de l'Église- son histoire, sa mission.
- 4- Assurer une connaissance des grandes religions et de l' oecuménisme.

Formation religieuses

- 1 - Étude approfondie de notre tradition spirituelle.
- 2- Études et pratiques des dimensions missionnaires de la vie religieuse: Évangélisation, présence prophétique, vie fraternelle, options préférentielles pour les plus démunis.

Formation franciscaine:

- 1 - Le mouvement franciscain : son histoire, son évolution, sa présence aujourd'hui.
- 2- Spiritualité franciscaine: Traits de notre- -spiritualité et approfondissement des études précédentes en particulier des sources franciscaines et de la réforme capucine.

Renouvellement des vœux et admission à la profession solennel le,

- 1 -Avant sa demande de renouvellement des vœux, le frère fait l'objet d'une évaluation de la part du responsable assigné et de la fraternité locale. On envoie l'évaluation au responsable de l'après noviciat et au Provincial.

- A) L'évaluation avant les vœux solennels doit se faire au moins quatre mois avant la date de la profession solennelle, et après une demande venant du Provincial.
- b) Tous les profès solennels de la communauté locale participent à cette évaluation et ont droit de vote pour ou contre l'acceptation du frère à la profession solennelle. Un résumé écrit de J'évaluation est envoyé au Provincial et au responsable de formation.
- c) Les profès simples résidant dans la même communauté donnent un vote consultatif.
- d) Le Provincial informe le candidat, par écrit, s'il a été accepté ou non à la profession solennelle.
- e) Il revient au frère accepté à la profession solennelle, de concert avec son responsable assigné, de préparer la liturgie de la profession. On présentera au responsable de formation une copie de la liturgie proposée, un mois avant la date de la profession.

2. La première année des vœux simples

En harmonie avec l'esprit des Constitutions et des Conseils pléniers de l'Ordre, la première année après le noviciat sera centré sur l'intériorisation et l'intégration de notre vie de fraternité évangélique, notre première vocation.

- 1 - Le frère aux vœux simples sera rattaché à une fraternité qui compte un responsable assigné.
- - Si possible le frère de la première année sera rattaché à une fraternité qui offre une atmosphère propice à la prière et à la contemplation, à l'étude personnelle et à la formation, ainsi que la possibilité de ministères variés, spécialement auprès des pauvres.
- 3 - Si nécessaire, les frères de première année suivront des cours ou travailleront dans le ministère seulement à temps partiel, pour encourager le processus d'action / réflexion.
- 4 - Des rencontres régulières avec le responsable assigné seraient essentielles pour les profès de première année. L'objectif de ces rencontres serait le processus action / réflexion par lequel le nouveau profès serait à même d'intégrer sa nouvelle expérience à la vie capucine.

- - On prendra durant l'année deux périodes assez longues pour la vie contemplative et la solitude.

Durant la dernière partie de la première année le frère devrait commencer à se concentrer sur la préparation au ministère au service de l'Église.

Les autres années de vœux simple

Après la première année de vœux, le programme d'après noviciat revêt deux aspects: croissance continue dans la vie spirituelle tel que mentionné plus haut et préparation au ministère et à la formation professionnelle.

3. Formation professionnelle

1. Un frère peut commencer des études à plein temps, une fois écoulée la première année de ses vœux.
2. Un frère qui a décidé de poursuivre ses études, et en a reçu la permission de son Provincial, planifiera les détails: Institutions, programmes, etc., avec le responsable de l'après noviciat,
3. Ordinairement, le frère qui se destine à la prêtrise devra suivre les cours et stages requis pour cette formation.
4. Les profès simples qui sont aux études présenteront leur éventail de cours au responsable de l'après noviciat.
5. Les notes obtenues seront envoyées au responsable de l'après noviciat à la fin de chaque session.
6. Les profès simples qui sont aux études chercheront, si possible, un emploi d'été. Les frères peuvent présenter un programme d'été, soit de ministère, soit de travail.
7. Le programme d'été doit être présenté au responsable de l'après noviciat pour la fin de mars. Ce programme devrait comprendre non seulement l'emploi ou les cours d'été ou le ministère envisagé, mais aussi le programme de vacances d'été.

Ce programme a été élaboré par la Commission préparatoire du chapitre provincial des Capucins de l'est du Canada, en 1990, avec l'aide des frères France Salesse,

Jean Guy Paradis, Pierre Viau, Guy Bédard et Denis Gilbert. Le frère Marcel Provost a assuré une partie de la traduction et révisé l'ensemble du document.
fr Denis Gilbert - Responsable de la Commission préparatoire au chapitre sur la formation. 1990 revue et corrigé janvier 1991.